

(19)



(11)

EP 2 354 036 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
10.08.2011 Bulletin 2011/32

(51) Int Cl.:
B65D 81/32 (2006.01) B65D 85/36 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **11305076.9**

(22) Date de dépôt: **26.01.2011**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(72) Inventeurs:
• **Barberot, Nicolas**
53240 Saint Jean sur Mayenne (FR)
• **Baucher, Pierre Yves**
56400 Brech (FR)

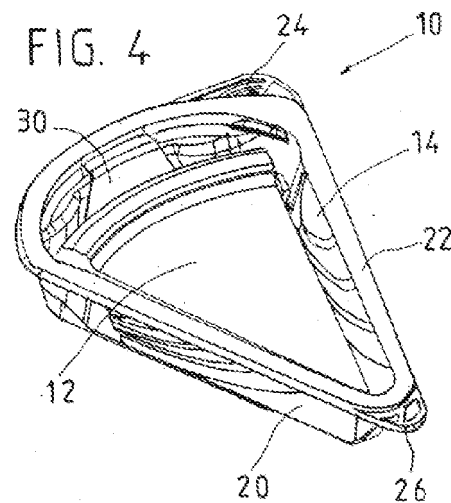
(30) Priorité: **28.01.2010 FR 1000327**

(74) Mandataire: **Poupon, Michel**
Cabinet Michel Poupon
L'Escurial - Technopole de Brabois
17 Avenue de la Forêt de Haye
54519 Vandoeuvre-Les-Nancy Cedex (FR)

(71) Demandeur: **Europlastiques**
53007 Laval (FR)

(54) **Emballage de part individuelle de produit alimentaire**

(57) L'invention concerne un emballage de part individuelle d'un produit alimentaire, comportant une barquette (14) destinée à contenir la part individuelle (12) du produit alimentaire. L'emballage comporte une pelle (16) amovible présentant une partie de support (28) s'étendant dans un premier plan, et sur laquelle la part individuelle (12) est en appui, la pelle (16) présentant un premier rebord (30) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28), le premier rebord s'étendant depuis la partie de support jusqu'à une extrémité supérieure et formant un moyen de préhension, la pelle (16) comportant en outre deux rebords secondaires (34, 36) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28) et définissant entre eux une direction secondaire, le premier rebord (30) et les deux rebords secondaires (34, 36) étant disposés les uns par rapport aux autres de sorte à limiter le déplacement du produit alimentaire (12) selon la direction secondaire et dans un premier sens perpendiculaire à la direction secondaire et orienté vers le premier rebord (30), de sorte à autoriser son déplacement sans un sens inverse au premier sens.



EP 2 354 036 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte aux emballages de produits alimentaires.

[0002] Plus particulièrement, elle concerne ceux comportant une barquette destinée à contenir une part individuelle d'un produit alimentaire, de type quiche, ou tarte.

[0003] Il est connu de l'art antérieur des emballages comportant des barquettes fermées hermétiquement permettant d'offrir au consommateur un emballage individuel garantissant la conservation et la protection du produit avant l'ouverture. Ce type de produit présente de nombreux avantages, notamment leur capacité à être transporté, pour des consommateurs nomades, qui souhaitent s'alimenter rapidement et dans différents endroits.

[0004] Toutefois les emballages de l'art antérieur présentent plusieurs inconvénients pour le consommateur. Tout d'abord ces emballages ne permettent pas de consommer le produit alimentaire facilement et sans le prendre avec les mains, notamment lorsque ce dernier a été réchauffé. Cela entraîne pour le consommateur un risque de brûlure et un risque de se salir les mains. De plus la nécessité d'utiliser des couverts en plastique peut être contraignante pour des consommateurs « nomades » qui souhaite se déplacer en s'alimentant.

[0005] Le but de la présente invention est de pallier ces inconvénients et de proposer un emballage de part individuelle de produit alimentaire offrant à l'utilisateur une consommation facile grâce à une prise en main simple et protégée.

[0006] A cet effet l'emballage tel que décrit précédemment est caractérisé en ce qu'il comporte en outre une pelle amovible présentant une partie de support s'étendant dans un premier plan, et sur laquelle la part individuelle est en appui, la pelle présentant un premier rebord s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support, le premier rebord s'étendant depuis la partie de support jusqu'à une extrémité supérieure et formant un moyen de préhension, la pelle comportant en outre deux rebords secondaires s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support et définissant entre eux une direction secondaire, le premier rebord et les deux rebords secondaires étant disposés les uns par rapport aux autres de sorte à limiter le déplacement du produit alimentaire selon la direction secondaire et dans un premier sens perpendiculaire à la direction secondaire et orienté vers le premier rebord, de sorte à autoriser son déplacement sans un sens inverse au premier sens.

[0007] Grâce à ces dispositions le consommateur peut extraire le produit sans se brûler et sans se souiller les doigts, et la consommation à chaud et « nomade » du produit alimentaire est rendue aisée grâce au maintien en trois points de la part individuelle.

[0008] Selon d'autres caractéristiques

- La partie de support de la pelle présente une forme

sensiblement triangulaire définissant une base et un sommet principal opposé, et le premier rebord est disposé sensiblement au centre de la base et les deux rebords secondaires s'étendent respectivement au moins depuis les côtés adjacents à la base ;

- les deux rebords secondaires s'étendent respectivement de part et d'autre des deux autres sommets de la partie de support ;
- la barquette présente une profondeur P, et le premier rebord présente une hauteur sensiblement égale à la profondeur de la barquette, les rebords secondaires présentant une hauteur égale ou supérieure au quart de la profondeur ;
- le fond de la barquette et la partie de support de la pelle présentent des rainures et des éléments en relief coopérant entre eux, de sorte à guider l'insertion de la pelle dans la barquette ;
- les éléments en relief sont formés sur le fond de la barquette et viennent s'emboîter dans des rainures correspondantes réalisées dans la partie de support ;
- le rebord de préhension comporte à son extrémité supérieure une partie rabattue sensiblement parallèle au plan de la partie de support et facilitant la préhension ;
- la barquette est réalisée en plastique thermoformé et la pelle est réalisée d'une seule pièce en plastique injecté.

[0009] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui suit réalisée sur la base des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective de l'emballage selon l'invention en l'absence de produit alimentaire,
- la figure 2 représente une vue en perspective de la pelle selon l'invention,
- la figure 3 représente une vue en perspective de la barquette selon l'invention,
- la figure 4 représente une vue en perspective de l'emballage selon l'invention en présence d'une part individuelle de produit alimentaire.

[0010] La présente invention porte sur un emballage 10 d'une part individuelle 12 d'un produit alimentaire, tel qu'une tarte ou quiche, destinée à être consommée rapidement et de manière nomade, c'est-à-dire dans un endroit différent du lieu où il a été acheté.

[0011] Le marché du snacking augmente de manière considérable depuis une décennie. Les consommateurs prennent moins de temps pour déjeuner, et souhaitent pouvoir consommer rapidement et en tout lieu leur produit alimentaire. La présente invention propose donc un emballage permettant de faciliter cette consommation nomade, comme cela va être décrit ultérieurement.

[0012] De manière générale les parts individuelles 12 présentent une forme sensiblement triangulaire, car dé-

coupé dans une tarte de forme circulaire. L'emballage tel qu'illustré présente aussi une forme triangulaire s'adaptant parfaitement à la forme de la part individuelle. Pour une meilleure compréhension du lecteur, la forme triangulaire sera définie par une base et un sommet principal opposé, et deux côtés adjacents à la base. La forme de l'emballage illustré sur les dessins annexés n'est pas limitative et ce dernier pourrait présenter toute autre forme, telle qu'une forme circulaire.

[0013] L'emballage 10 selon l'invention est constitué de deux parties. Il comporte une barquette 14, illustrée sur la figure 1, destinée à protéger le produit alimentaire. Cette barquette est recouverte d'un film de recouvrement, non représenté, de sorte à créer un environnement hermétique permettant de conserver le produit alimentaire. La barquette est réalisée par thermoformage, en matière plastique compatible avec un réchauffage au micro-onde tel que du polypropylène.

[0014] L'emballage 10 est aussi constitué d'une pelle 16, illustrée sur la figure 2, disposée dans la barquette 14, et permettant de faciliter la préhension du produit en dehors de la barquette 14, et d'éviter au consommateur de se salir ou de se brûler les doigts. La pelle 16 est réalisée par injection en matière plastique compatible avec un réchauffage micro-onde, tel que du polypropylène.

[0015] La barquette 14 et la pelle 16 présentent chacune une forme triangulaire définissant une base 14a, 16a et un sommet principal 141, 161 opposé. La barquette comporte un fond 18 de forme sensiblement triangulaire à partir duquel s'étend, dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui du fond, un rebord latéral 20 définissant la profondeur P de la barquette 14. La barquette comporte en outre un rebord supérieur 22 s'étendant au-dessus du rebord latéral 20, dans un plan sensiblement parallèle à celui du fond 18. Le rebord supérieur 22 est adapté à recevoir un opercule de recouvrement qui est fixé par adhésion. L'opercule permet de créer un volume hermétique de conservation du produit alimentaire.

[0016] Selon une variante de réalisation, la barquette 14 comporte sur les sommets du rebord supérieur 22, au moins deux languettes 24, 26 s'étendant au-delà du rebord supérieur 22, et dans le même plan, de sorte à faciliter la prise en main de l'emballage par le consommateur.

[0017] La pelle 16, illustrée sur la figure 2, présente une partie de support 28 s'étendant dans un premier plan sensiblement, et sur laquelle la part individuelle est en appui. Lorsque la pelle 16 est disposée dans la barquette 14, la partie de support 28 est parallèle et en appui sur le fond 18 de la barquette 14. La partie de support 28 présente une forme triangulaire. La distance entre l'extrémité opposée 161 et la base 16a de la partie de support est inférieure à la distance séparant le sommet principal 141 et la base 14a du fond de la barquette de sorte à faciliter l'insertion ou le retrait de la pelle 16 par rapport à la barquette 14.

[0018] La pelle 16 présente un premier rebord 30

s'étendant dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui de la partie de support 28, depuis cette dernière jusqu'à une extrémité supérieure. Le premier rebord 30 forme un moyen de préhension permettant une préhension facile pour le consommateur. De manière à offrir une meilleure prise en main par le consommateur, le premier rebord 30 présente une hauteur sensiblement égale à la hauteur du rebord latéral 20 de la barquette 14 et comporte en outre une partie rabattue 32 sensiblement parallèle au plan de la partie de support 28 à son extrémité supérieure. Grâce à ces dispositions, le consommateur peut saisir d'une seule main la pelle sur laquelle est disposée la part individuelle, et disposer de l'autre main pour effectuer d'autres activités.

[0019] La pelle comporte en outre deux rebords secondaires 34, 36 s'étendant sensiblement dans un plan perpendiculaire à la partie de support 28. Le premier rebord 30 et les deux rebords secondaires 34, 36 coopèrent de sorte à limiter le mouvement de la part individuelle sur la partie de support 28, afin d'éviter une chute de cette dernière, tout en permettant de la déplacer dans un sens orienté vers le sommet principal 161, afin que l'utilisateur puisse la consommer.

[0020] Tel qu'illustré sur les figures annexées, les rebords secondaires 34, 36 s'étendent respectivement de part et d'autre des deux sommets 162, 163 de la base 16a de la partie de support 28. Ils s'étendent d'une part du côté de la base 16a de la partie de support 28 et d'autre part vers les côtés adjacents 16b, 16c à la base 16. La hauteur des rebords secondaires 34, 36 disposés le long des côtés adjacents 16b, 16c à la base 16a est au maximum égale ou supérieure au quart de la profondeur P de la barquette et tend à diminuer en direction du sommet principal 161, de sorte à permettre le déplacement de la part individuelle vers le sommet principal 161 de la partie de support 28.

[0021] Selon un mode de réalisation préféré, le fond 18 de la barquette 14 présente des éléments en relief 38 qui coopèrent avec des rainures 40 ou des orifices réalisés dans la partie de support 28 de la pelle 16, de sorte à guider l'insertion de la pelle 16 dans la barquette 14, et son positionnement correct. A cet effet, les éléments en relief 38 viennent s'emboîter dans les orifices qui présentent une forme complémentaire.

[0022] La présente invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits ou détaillés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemple.

50 Revendications

1. Emballage de part individuelle d'un produit alimentaire, comportant une barquette (14) destinée à contenir la part individuelle (12) du produit alimentaire, **caractérisé en ce qu'il** comporte en outre une pelle (16) amovible présentant une partie de support (28) s'étendant dans un premier plan, et sur laquelle la part individuelle (12) est en appui, la pelle (16) pré-

- sentant un premier rebord (30) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28), le premier rebord s'étendant depuis la partie de support jusqu'à une extrémité supérieure et formant un moyen de préhension, la pelle (16) comportant en outre deux rebords secondaires (34, 36) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28) et définissant entre eux une direction secondaire, le premier rebord (30) et les deux rebords secondaires (34, 36) étant disposés les uns par rapport aux autres de sorte à limiter le déplacement du produit alimentaire (12) selon la direction secondaire et dans un premier sens perpendiculaire à la direction secondaire et orienté vers le premier rebord (30), de sorte à autoriser son déplacement sans un sens inverse au premier sens.
2. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel la partie de support (28) de la pelle (16) présente une forme sensiblement triangulaire définissant une base (16a) et un sommet principal opposé (161), et dans lequel le premier rebord (30) est disposé sensiblement au centre de la base (16a) et les deux rebords secondaires (34, 36) s'étendent respectivement au moins depuis les côtés adjacents (16b, 16c) à la base (16a).
3. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel les deux rebords secondaires (34, 36) s'étendent respectivement de part et d'autre des deux autres sommets (162, 163) de la partie de support (28).
4. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel la barquette (14) présente une profondeur (P), et le premier rebord (30) présente une hauteur sensiblement égale à la profondeur (P) de la barquette (14), les rebords secondaires (34, 36) présentant une hauteur égale ou supérieure au quart de la profondeur (P).
5. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la barquette (14) présente un fond (18), le fond (18) de la barquette (14) et la partie de support (28) de la pelle (16) présentent des rainures (40) et des éléments en relief (38) coopérant entre eux, de sorte à guider l'insertion de la pelle (16) dans la barquette (14).
6. Emballage selon la revendication 4, dans lequel les éléments en relief (38) sont formés sur le fond (18) de la barquette (14) et viennent s'emboîter dans des rainures (40) correspondantes réalisées dans la partie de support (28).
7. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le premier rebord (30) comporte à son extrémité supérieure une partie rabattue (32)
- sensiblement parallèle au plan de la partie de support (28) et facilitant la préhension.
8. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la barquette (14) est réalisée en plastique thermoformé et la pelle (16) est réalisée d'une seule pièce en plastique injecté.

FIG. 1

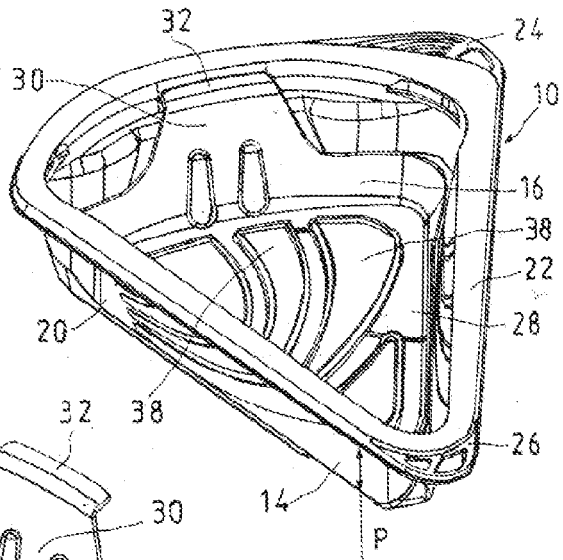


FIG. 2

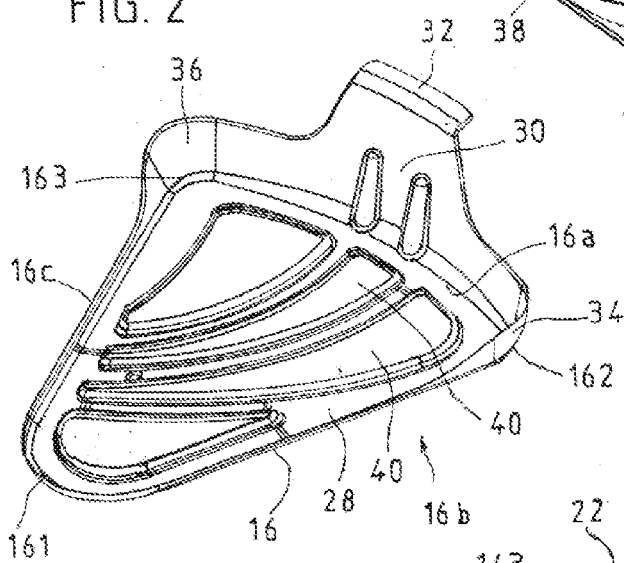


FIG. 3

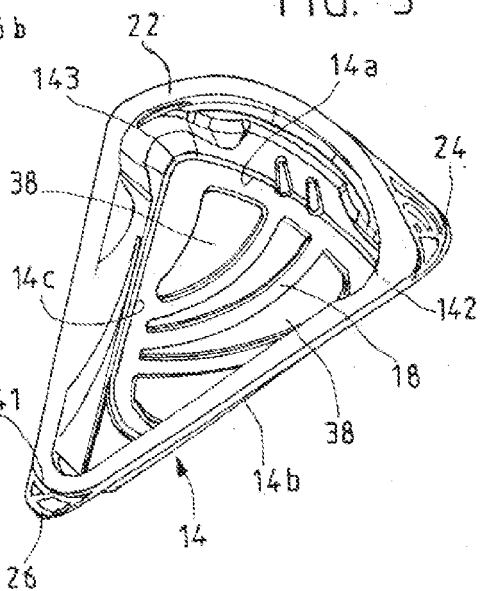
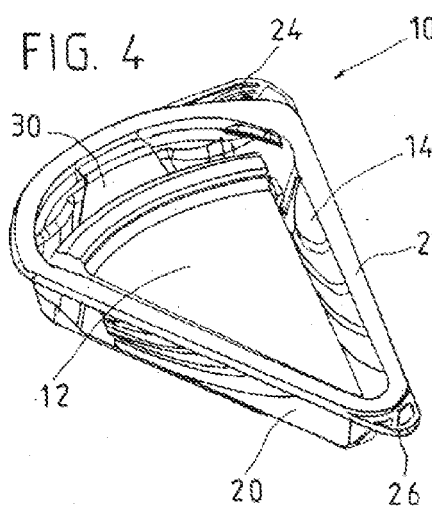


FIG. 4





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

 Numéro de la demande
EP 11 30 5076

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
A	EP 2 080 713 A1 (BARILLA FLLI G & R [IT]) 22 juillet 2009 (2009-07-22) * abrégé; figures *	1-8	INV. B65D81/32 B65D85/36
A	JP 9 051767 A (SENBA TOKA KOGYO KK; CHUGOKU PEARL HANBAI KK) 25 février 1997 (1997-02-25) * abrégé; figures *	1	
A	FR 2 855 817 A1 (DAUNAT [FR]) 10 décembre 2004 (2004-12-10) * abrégé; figures *	1	
A	GB 1 560 488 A (BOWATER PACKAGING LTD) 6 février 1980 (1980-02-06) * figures *	1	
A	CH 673 268 A5 (SCHWEIZ KAESE MILCH VERBAND) 28 février 1990 (1990-02-28) * abrégé; figures *	1	
A	JP 9 299033 A (HOUGETSUDOU KK) 25 novembre 1997 (1997-11-25) * abrégé; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
A	JP 9 047266 A (DAITOKU SHOKUHIN KK) 18 février 1997 (1997-02-18) * abrégé; figures *	1	B65D
A	FR 1 403 919 A (J.BOURDIN) 25 juin 1965 (1965-06-25) * figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		6 avril 2011	Serrano Galarraga, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

 1
EPC FORM 1503 03.82 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 30 5076

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

06-04-2011

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 2080713	A1	22-07-2009	US 2009184025 A1 US 2009186131 A1	23-07-2009 23-07-2009
JP 9051767	A	25-02-1997	AUCUN	
FR 2855817	A1	10-12-2004	AUCUN	
GB 1560488	A	06-02-1980	AUCUN	
CH 673268	A5	28-02-1990	AUCUN	
JP 9299033	A	25-11-1997	AUCUN	
JP 9047266	A	18-02-1997	JP 2799366 B2	17-09-1998
FR 1403919	A	25-06-1965	FR 86385 E	08-04-1966

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82